



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre d'administrateurs L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze avril,
En exercice : 17
Présents : 11
Votants : 16
Procurations : 5
Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Castelginest dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame la Vice-Présidente du C.C.A.S

Convocation du Conseil d'Administration en date du : 31/03/2025
Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil d'Administration en exercice est présente.

Affichage en date du : 17/04/2025
Présents : Mme LANDES, Mr ABEILHOU, Mme AZAM, Mme CHAMFEUIL, Mme CHRISTOL, Mr DARDENNE, Mr DESSEAUX, Mr DIZIER, Mr DUMAS, Mme MACHADO, Mme VARLIETTE

Absents : Mme BOSQ

Membres du conseil d'administration excusés ayant donné Procurations : Monsieur le Président du CCAS donne pouvoir à Mme LANDES, Mr DALMONTI donne procuration à Mr ABEILHOU, Mme CHERT-RAMES donne procuration à Mme MACHADO, Mr LEBRIS donne procuration à Mr DESSEAUX, Mme DELCASSE donne procuration à Mme VARLIETTE

Objet : Approbation du compte de gestion 2024 du CCAS

Madame la Vice-Présidente rappelle les résultats du compte administratif 2024,

RESULTATS 2024	Section de fonctionnement
Dépenses	304 889.25
Recettes	274 100.73
Résultat 2024	- 30 788.52
Report N-1 (2023)	43 345.10
Résultat cumulé 2024	12 556.58

RESULTATS 2024	Section d'investissement
Dépenses	21 354.49
Recettes	27 243.28

Résultat 2024	5 888.79
Report N-1 (2023)	56 917.05
Résultat cumulé 2024	62 805.84

Ces résultats sont conformes à ceux présentés par le Service de Gestion Comptable Toulouse Couronne Est de Balma comme l'atteste le document ci-joint.

Le Conseil d'Administration, ouï l'exposé de Madame la Vice-Présidente et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le compte de gestion 2024 tel que défini ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 14/04/2025

Résultats du vote

Pour : UNANIMITE
Contre : 0
Abstentions : 0

Grégoire CARNEAU
Pour le Président
Mme Jacqueline Landes
Vice-Présidente

Président du CCAS